



Ville de  
**Montauban**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 19 juillet 2022*

**N°136/07/2022 : ORGANISATION ET PARTENARIAT DE LA 15EME EDITION DU MARATHON PAR LA VILLE DE MONTAUBAN POUR L'ANNEE 2023**

*L'an deux mille vingt-deux, le mardi 19 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2022.*

**Présents** : 32

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Danielle AMOUROUX, Marie-Claude BERLY, Nadine BON, Daniel BORY, Bernard BOUTON, Michel CAPPELLETTI, Gérard CATALA, Valérie CAURO, Nadia CHEKLIT, Jean Martial DEJEAN, Laetitia DESGUERS, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Philippe FASAN, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Jean-François GARRIGUES, Solal GEA, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Robert INFANTI, Mathieu KEBOUCHE, Khalid LAABID, Véronique LAGARRIGUE, Fabrice MIEULET, Arnaud MOURGUES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Quentin SUCAU

**Pouvoirs** : 10

Mesdames, Messieurs Philippe BECADE à Marie-Claude BERLY, Aurélie BURATTI à Nadine BON, Olivier FOURNET à Arnaud HILION, Anne-Marie GRIMAL à Danielle AMOUROUX, Claude JEAN à Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN à Pauline FORESTIE, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Solal GEA, Angèle LOUCHART à Marie-Agnès DETAILLEUR, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES, Mathieu PERGET à Quentin SUCAU

**Absents** : 7

Mesdames, Messieurs Andréa CARO GOMEZ, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ, Sandrine LAGARDE, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Jacques ZAMUNER

**Monsieur Daniel BORY donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Pour la 15<sup>ème</sup> fois de son histoire, et forte des succès précédents en nombre de participants et de visiteurs, la Ville de Montauban organisera les 25 et 26 mars 2023, le Marathon de Montauban.

La dernière édition de 2022 a connu un franc succès avec plus de 1 800 participants répartis sur les différentes activités proposées sur le week-end et des milliers de spectateurs, le tout encadré par près de 250 bénévoles et soutenus par de multiples partenaires, confirmant ainsi le caractère incontournable de ce grand rendez-vous sportif, populaire et festif.

Pour 2023, le Marathon de la Cité d'Ingres aura lieu le dimanche 26 mars au Cours Foucault. Pour cette nouvelle édition, sont attendus 4 000 coureurs maximum, répartis sur 3 courses homologuées et labélisées par la Fédération Française d'Athlétisme : un 10 km ouvert à tous (cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans), un semi-marathon de 21 km et un marathon de 42,195 km, auxquels il faut ajouter un relais par équipes de 4 personnes.

Comme à l'accoutumée, l'organisation ouvrira la manifestation le 25 mars 2023 après-midi aux plus jeunes avec le « T'es pas Cap Tour » (course pour les 6 à 12 ans sur un circuit sur le Cours-Foucault).

Les inscriptions en ligne débuteront en fin d'année 2022 sur le site internet mis en place à cette occasion : [marathon-montauban.com](http://marathon-montauban.com).

Le tracé homologué par la Fédération Française d'Athlétisme, permettra aux participantes et aux participants de pouvoir découvrir ou redécouvrir Montauban, ses richesses patrimoniales et culturelles.

Les festivités débuteront dès le samedi matin avec l'ouverture du village Marathon, où partenaires, exposants et de nombreuses animations seront présents.

Les recettes attendues d'environ 60 000 € proviennent majoritairement des inscriptions.

Les tarifs de l'édition 2023 sont :

Type de course	Tarifs 2023	Tarifs licenciés FFA
Marathon	39 €	37 €
Semi-Marathon	27 €	26 €
10 Km	17 €	16 €
Relais à 4	44 €	NON CONCERNE

L'inscription à chacune de ces courses sera gratuite pour tous les agents des collectivités souhaitant y participer. Ces derniers devront toutefois respecter le nouveau règlement intérieur de la manifestation.

Comme chaque année, en accord avec les différents partenaires, la somme de 1 € par participant, sera reversée dans le cadre d'une opération caritative.

Des primes pour chacune des épreuves seront attribuées aux vainqueurs « scratch » hommes et femmes.

La dispense de ces primes sera effectuée par la régie d'avances (espèces ou chèque), à l'issue des courses et après publication du classement officiel.

Type de prime	Montant de la prime
Marathon	400 €
Semi-Marathon	300 €
10 Km	200 €
Relais à 4	400 €

L'organisation de cet évènement sportif majeur nécessite de réunir un grand nombre de partenaires privés et/ou institutionnels. Certains partenaires se sont ainsi déjà montrés intéressés pour reconduire leur collaboration avec l'organisation de cette manifestation, ou pour y participer pour la première fois. Ce soutien peut se matérialiser de différentes manières (prise en charge de prestations, apport financier, etc.).

Plusieurs catégories de partenariats seront proposées en fonction du barème ci-dessous :

Catégories	Apport
Club VIP	10 001 € et plus
Club Gold	entre 5 001 et 10 000 €
Club Premium	entre 2 001 et 5 000 €
Club Prestige	entre 1 001 et 2 000 €
Club Privilège	jusqu'à 1 000 €

Des contreparties sous forme d'actions de communication, d'affichages divers sur les différents supports de l'organisation, d'invitations, d'un abattement de 60 % du montant du don (en cas de dons financiers), seront déterminées en fonction du niveau de partenariat.

Une convention sera signée avec chacun des partenaires afin de formaliser les modalités d'action de chacun.

Comme les précédentes éditions, l'organisation s'appuiera également sur les bonnes volontés, qu'elles soient dans le cadre d'une association ou à caractère individuel. L'organisation prendra en compte toutes les candidatures et en assurera la répartition en fonction des besoins de cette 15<sup>ème</sup> édition.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- définir les modalités d'organisation du marathon 2023, telles que présentées ci-dessus,
- autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires pour la 15<sup>ème</sup> édition du Marathon de Montauban,
- approuver le nouveau règlement intérieur joint à la présente délibération,
- autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats et conventions conclus avec des partenaires publics ou privés souhaitant s'associer à cette manifestation, tel qu'annexé à la présente délibération,
- autoriser Madame le Maire ou son représentant à faire appel au bénévolat dans le cadre du 15<sup>ème</sup> Marathon de Montauban,
- décider de reverser la somme de 1 € par participant dans le cadre d'une opération caritative basée sur un projet local,

- autoriser la Ville de Montauban à prendre en charge le paiement des primes aux vainqueurs, sur l'ensemble des courses (Marathon, Semi-marathon, 10 Km et Relais à 4),
- dire que les primes seront dispensées par la régie de recettes et d'avances (espèces ou chèque) sport existante relative aux manifestations sportives, à l'issue des courses, et après publication du classement officiel.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

### ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 19 juillet 2022

Le Maire  
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,  
Mathieu KÉBOUCHE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **22 JUIL. 2022**

De sa publication le : **22 JUIL. 2022**